

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 631 4 mai 1946

n° 631 4

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
5 mai 1946

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1946

Date du numéro
31 mai 1946

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances: — le décret du 23 avril 1946 relatif à l'exercice du droit de vote pour les militaires (J. O. IL F. du 25 avril 1946) ; — le décret n° 46-822 du 26 avril 1946 rendant applicable aux départements et territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer le décret du 20 avril 1946 fixant les conditions dans lesquelles les partis politiques et groupements pourront effectuer leur propagande à l'occasion du référendum sur la Constitution (J. O. IL F. du 27 avril 1946) la loi n° 16-815 du 2 avril 1946 tendant à rendre applicables pour 1946 aux assemblées prévues par la Constitution les inéligibilités relatives aux élections de 1915 (J. O. R. F. du 27 avril 1916). Art.2.—Le présent arrêté qui donnera lieu à des mesures de publicité extraordinaire sera communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

J. CHALVET.